



LA CONTRIBUTION POTENTIELLE DE LA

Zone de libre-échange continentale africaine

À UNE CROISSANCE INCLUSIVE



LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE EN

AFRIQUE

Rapport 2021



Introduction

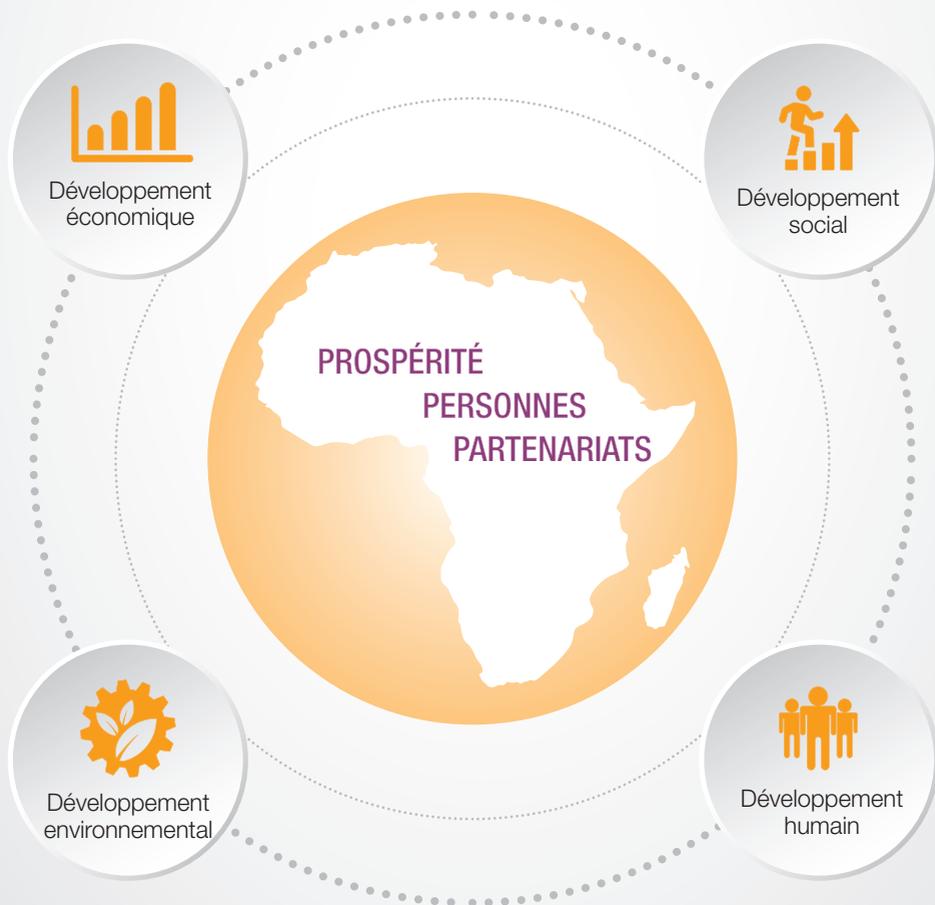
La contribution potentielle de la Zone de libre-échange continentale africaine à une croissance inclusive

Ces dernières décennies, les efforts d'intégration régionale de l'Afrique ont été guidés non pas par une stratégie de libéralisation pure et simple du commerce, mais plutôt par une volonté d'autonomie collective, c'est-à-dire, pour employer des termes plus actuels, par le souhait de bâtir un continent pacifique, prospère et intégré. La Zone de libre-échange continentale africaine devrait transformer radicalement les ambitions de développement de l'Afrique. L'Accord portant création de la Zone est une manifestation explicite de la détermination des signataires à établir un cadre propice à l'approfondissement de l'intégration socioéconomique et de la coopération pour stimuler le commerce, l'investissement et la mobilité des personnes, le but étant de favoriser l'industrialisation du continent et le développement d'un secteur des services dynamique. À terme, les pays d'Afrique pourraient ainsi créer des emplois décents, accroître leurs recettes et, partant, promouvoir une croissance inclusive. Il est crucial, pour assurer la prospérité future du continent et garantir sa résilience face aux chocs mondiaux, que ceux-ci soient financiers, alimentaires, climatiques ou pandémiques, de mettre davantage l'accent sur le commerce intrarégional, sur l'investissement international dans les infrastructures, ainsi que sur l'application de politiques commerciales et de politiques d'industrialisation *made in Africa*. Pour que la Zone de libre-échange continentale africaine change véritablement la donne, les pays d'Afrique doivent adopter des politiques propres à renforcer la convergence des mesures commerciales, des objectifs de diversification et des impératifs d'inclusivité. Faute de telles politiques, cette zone risque de n'être qu'un vecteur de libéralisation du commerce, auquel cas elle ne répondra pas aux espoirs et aux aspirations des peuples d'Afrique. À l'inverse, si elle est judicieusement mise en œuvre, elle pourra contribuer à remédier aux difficultés liées à la trop grande dépendance de l'Afrique à l'égard des produits de base, qui n'apportent guère de valeur ajoutée sur les marchés mondiaux.

LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE EST INCLUSIVE SI
elle réduit simultanément
LA PAUVRETÉ ET LES INÉGALITÉS



dans tous les groupes de population



Pour assurer le bon fonctionnement de la Zone de libre-échange et en réaliser ainsi l'ambition transformatrice, il importe de créer des conditions de concurrence équitables pour les entreprises et les travailleurs d'Afrique. Les producteurs et les commerçants (grandes, moyennes et petites entreprises) doivent par exemple avoir un accès aisé aux marchés et aux ressources productives. Les travailleurs, quant à eux, doivent acquérir des compétences plus pointues pour répondre à l'évolution de la demande sur le marché du travail. La mise en place de la Zone de libre-échange ne pourra aboutir à une croissance inclusive que si les disparités observées au sein des pays et entre eux sont efficacement et durablement comblées, qu'il s'agisse des disparités ou inégalités entre hommes et femmes, entre acteurs formels et informels ou encore entre différentes régions sur le plan de la croissance. Les États doivent créer un environnement favorable aux entreprises, dans lequel le secteur privé demeure le pilier d'une croissance dynamique, portée par l'industrie et les services. L'intégration régionale est primordiale parce qu'elle peut renforcer la coopération internationale et régionale, facilitant ainsi l'élimination des obstacles à la circulation des personnes, des biens, des services et des connaissances. Le resserrement de la coopération entre pays est également essentiel pour consolider la paix, facteur de prospérité. Les efforts que font les pays d'Afrique pour promouvoir la croissance, résorber les inégalités et réduire la pauvreté détermineront dans une certaine mesure le succès de la Zone de libre-échange continentale africaine.

L'Afrique doit améliorer ses institutions et procéder à des réformes structurelles pour maximiser la contribution de l'intégration régionale à la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Toutefois, sa capacité à tirer pleinement parti des avantages de la Zone de libre-échange continentale africaine dépendra de plusieurs facteurs, dont le degré d'intégration régionale, ainsi que les politiques et les mesures complémentaires que les pays mettront en place pour faciliter l'exploitation efficace des possibilités offertes par une intégration plus poussée. Ces questions sont d'autant plus importantes et pressantes que, en janvier 2021, les pays ont officiellement commencé à commercer dans le cadre de la Zone de libre-échange. La relative complexité du commerce intra-africain donne à penser que l'intégration régionale pourrait libérer un potentiel de diversification économique jusqu'ici largement sous-exploité, à condition que la mise en place de la Zone de libre-échange soit vue comme une occasion de renforcer la cohérence du cadre de la politique commerciale de l'Afrique et des objectifs de transformation structurelle du continent.

Le recul rapide et soutenu de la pauvreté suppose une croissance inclusive, qui permette à toutes les personnes, quel que soit par exemple leur genre, leur appartenance ethnique

ou leur religion, et à tous les secteurs (agriculture, industrie manufacturière, industrie ou services) de concourir à la croissance économique et d'en bénéficier. La croissance inclusive est une croissance dont le rythme et la répartition garantissent à chacun les mêmes chances et la même protection dans l'accès aux marchés et à l'emploi, notamment lorsque ceux-ci évoluent, de sorte que tous les groupes de population profitent équitablement de ses retombées. Lorsque les inégalités sont importantes, la contribution de la croissance à la réduction de la pauvreté est limitée (Adeleye et al., 2020 ; Fosu, 2015 ; Ianchovichina and Lundström, 2009). Grâce à l'amélioration de leurs politiques macroéconomiques, entre autres facteurs, les pays d'Afrique ont connu dans les années 2000 une croissance sans précédent, qui s'est essouffée à partir de 2010. Cependant, l'évolution récente des chiffres de la pauvreté et de la croissance donne à penser que cette croissance a été tout sauf inclusive. Le continent abrite toujours la majorité des pauvres de la planète, et les inégalités déjà profondes continuent de se creuser (Schoch and Lakner, 2020). Le fossé entre riches et pauvres s'est encore élargi dans la plupart des pays d'Afrique, deuxième continent le plus inégalitaire. Environ 40 % de la richesse totale de l'Afrique est détenue par un petit nombre de personnes parmi les plus fortunées, qui représentent approximativement 0,0001 % de la population (Seery et al., 2019). À titre de comparaison, le coefficient de Gini, qui mesure les inégalités de revenu à l'intérieur des pays, est estimé à 0,43 pour l'ensemble de l'Afrique, contre 0,39 pour les autres pays en développement (Bhorat and Naidoo, 2017). En outre, les inégalités de genre dont souffre le continent sont parmi les plus marquées au monde et, conjuguées aux fortes disparités économiques, elles créent un climat d'exclusion suffocant (Seery et al., 2019). La pandémie en cours a également montré que ces inégalités criantes accentuaient la vulnérabilité des groupes marginalisés face aux chocs extérieurs, en particulier celle des personnes ayant un accès restreint aux établissements de santé, à l'éducation, aux débouchés économiques et à la vie politique. Il demeure donc essentiel, pour faire progresser la mise en œuvre de l'Agenda 2063, d'évaluer la mesure dans laquelle les groupes vulnérables et marginalisés peuvent être associés aux perspectives de croissance qu'offre la Zone de libre-échange continentale africaine et en bénéficier. Quant au commerce, la part de l'Afrique dans le commerce mondial n'a cessé de diminuer ces cinquante dernières années. Le continent est très dépendant des importations et fortement tributaire des exportations de ressources naturelles. En 2019, l'Afrique représentait 2,8 % du commerce mondial et la part du commerce intrarégional dans le volume des échanges du continent s'établissait à 14,4 % seulement. Les pays d'Afrique n'ont pas encore trouvé de solutions efficaces pour assurer une croissance soutenue et accroître le niveau de vie des populations. L'une des raisons fondamentales des efforts d'intégration régionale de l'Afrique est l'existence d'un potentiel considérable, mais inexploité de développement du commerce intrarégional dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine.

Dans ce contexte, la CNUCED défend dans le présent Rapport l'argument selon lequel la Zone de libre-échange continentale africaine pourrait contribuer grandement à inverser les tendances actuelles, qu'il s'agisse de la pauvreté, des inégalités ou de la croissance, et à placer l'Afrique sur la voie d'une croissance inclusive et durable. Elle étudie la façon dont les politiques et pratiques récemment adoptées, en particulier celles qui devraient prévaloir dans le cadre de la Zone de libre-échange, influenceront les perspectives d'une croissance plus inclusive, compte tenu du creusement des inégalités dans les pays de la région et entre eux, ainsi que des répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Elle réfléchit également aux solutions à mettre en place pour que les retombées attendues sur les plans du commerce, de la production, de l'investissement et de la croissance profitent à tous. En se concentrant sur les trois des cinq « P » du Programme 2030 sur lesquels repose la croissance inclusive (les personnes, la prospérité et les partenariats), elle évalue les difficultés que pose le commerce transfrontalier informel, en particulier parmi les groupes marginalisés, et les moyens d'y remédier afin que la Zone de libre-échange soit inclusive dans tous les secteurs et que la main-d'œuvre de la région, en pleine croissance, soit utilisée au mieux. En outre, elle analyse les mesures que la région pourrait prendre, en tirant parti de la Zone de libre-échange, pour libérer son potentiel commercial encore inexploité. Enfin, elle met en évidence l'importance des partenariats, qui sont nécessaires pour rendre la Zone de libre-échange opérationnelle dans le but de promouvoir efficacement une croissance inclusive et une plus grande résilience de l'Afrique au lendemain de la pandémie. Dans les sections 2 et 3 de la présente introduction, elle examine les notions de croissance inclusive et d'intégration régionale, respectivement. Dans la section 4, elle décrit les objectifs et la structure du Rapport.

1. Croissance inclusive

Pour la plupart des Africains, la période de croissance sans précédent que le continent a connue dans les années 2000 ne s'est pas traduite par une amélioration sensible du niveau de vie. L'écart de revenus entre riches et pauvres s'est d'ailleurs creusé. Le développement économique, couplé à la croissance économique, est certes essentiel à l'accomplissement de progrès durables, mais la répartition des retombées de ce développement entre les divers groupes de population est également importante (Sen, 1999 ; Sen, 2001). Dès lors se pose la question du rôle que la croissance économique peut jouer en faveur de la réduction de la pauvreté et de la promotion d'un développement inclusif. La croissance inclusive et le développement durable sont les principaux objectifs de l'Agenda 2063, et ces deux questions sont traitées dans le

présent Rapport. Il n'existe pas de définition communément admise de la croissance inclusive (Ali and Son, 2007 ; Ali and Zhuang, 2007). Toutefois, cette notion est de plus en plus présente dans les débats sur le développement. Elle désigne une croissance qui offre des chances égales à tous (Rauniyar and Kanbur, 2010). Diverses approches de la croissance inclusive sont axées sur le partage équitable des retombées de la croissance et donc sur la répartition équitable du bien-être entre les personnes indépendamment de la classe, de la culture, de la communauté ou du genre.

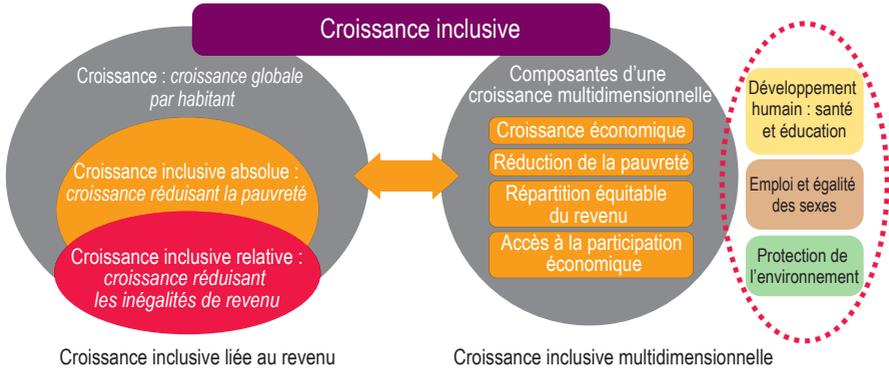
Dans les publications consacrées à la question, on distingue deux grands types de croissance inclusive : la croissance inclusive liée au revenu et le développement inclusif ou croissance inclusive multidimensionnelle. Le premier type est centré uniquement sur le revenu ou la consommation des ménages, tandis que le second désigne une croissance propice au développement humain, social, économique et environnemental (fig. 1). Dans le cadre d'un développement inclusif, le progrès s'accompagne d'une réduction des inégalités. Ce développement se traduit donc, au-delà de la seule croissance, par une amélioration de la répartition du bien-être à mesure que le progrès se poursuit (Van Gent, 2017). Il peut être transformatif et bénéficier à des groupes marginalisés tels que les femmes ou les jeunes. Les expressions « développement inclusif » et « croissance inclusive » sont souvent utilisées de façon interchangeable. Les causes de la croissance inclusive et les méthodes utilisées pour la mesurer sont complexes, mais certains facteurs déterminants ont été répertoriés, comme l'accroissement du capital humain, l'inclusion financière, l'augmentation des entrées d'investissement étranger direct, la transition numérique et la redistribution des recettes fiscales (impôts et transferts), ainsi que la participation des femmes au marché de l'emploi, la croissance de la productivité et les changements structurels (Alekhina and Ganelli, 2020 ; Anand et al., 2013). L'intégration régionale et le commerce peuvent stimuler une croissance inclusive essentiellement via la création d'emplois, qui suppose de faciliter l'accès à des marchés plus importants grâce au commerce, à l'investissement et à la participation aux chaînes de valeur régionales, et via l'adoption de mesures d'intégration régionale plus inclusives, c'est-à-dire que les communautés économiques régionales (CER) et les États membres doivent soutenir la participation des femmes à l'activité commerciale et au marché du travail, promouvoir le développement des infrastructures transfrontières et approfondir l'intégration financière (African Development Bank, 2014a).

1.1 Croissance inclusive et croissance favorable aux pauvres

D'après la Banque africaine de développement (African Development Bank, 2020), la croissance est inclusive si ses retombées sont largement partagées entre tous les

Figure 1

Deux définitions de la croissance inclusive



Source : CNUCED.

Note : Les éléments englobés dans l'ellipse en pointillé sont des facteurs de croissance inclusive non liée au revenu (voir Klasen, 2010, et Ranieri and Ramos, 2013).

groupes de population, c'est-à-dire si elle réduit simultanément l'extrême pauvreté et les inégalités. Si l'on s'en tient à cette définition, la croissance inclusive risque toutefois d'être confondue avec la croissance favorable aux pauvres telle que définie en termes tant absolus que relatifs (Ranieri and Ramos, 2013). Klasen (Klasen, 2010) opère une distinction utile entre croissance favorable aux pauvres et croissance inclusive en fonction des groupes auxquels profite la croissance. Il avance que la croissance favorable aux pauvres est centrée sur la population située sous le seuil de pauvreté, tandis que la croissance inclusive est sans doute plus générale et bénéficie à tous les segments de la population, c'est-à-dire aux pauvres, aux quasi-pauvres, aux classes moyennes et même aux riches. L'Agenda 2063 vise à promouvoir une croissance inclusive, qui profite à tous les pans de la société, et pas seulement une croissance favorable aux pauvres. Dans le présent Rapport, la CNUCED analyse la croissance inclusive de manière empirique en utilisant la croissance favorable aux pauvres, mesurée en termes absolus et relatifs, comme indicateur. En termes absolus, la croissance favorable aux pauvres se mesure en calculant les bénéfices que les pauvres retirent de la croissance d'une économie sans tenir compte de la répartition des revenus. En termes relatifs, elle se mesure en calculant la proportion de pauvres dont les revenus augmentent plus rapidement que ceux du reste de la population. Si la croissance est favorable aux pauvres en termes relatifs, la répartition des revenus peut être modifiée.

1.2 Croissance inclusive multidimensionnelle

La pandémie a révélé à quel point le monde était interconnecté et a montré l'importance de l'inclusivité, en tant que facteur de durabilité socioéconomique (prévenant notamment les troubles sociaux et l'instabilité économique), et de la protection des plus vulnérables contre les pandémies et autres chocs. Pour « reconstruire en mieux », il faut prendre conscience que le développement économique ne peut être totalement isolé des préoccupations sanitaires et environnementales, et qu'une approche multidimensionnelle est par conséquent indispensable.

Le développement inclusif repose sur la capacité des systèmes sociaux, économiques et politiques à créer les conditions d'un bien-être durable. Il doit donc être évalué compte tenu de ses dimensions humaine, sociale, économique et environnementale, qui sont interdépendantes. À cet égard, l'approche des capacités telle que définie par Amartya Sen (Sen, 1999) repose sur deux postulats normatifs, à savoir que la liberté de parvenir au bien-être revêt une très grande importance morale et que le bien-être doit être mesuré à l'aune des capacités et des potentialités des personnes. McKinley (McKinley, 2010) a établi un indice de croissance inclusive fondé sur des indicateurs relatifs à la croissance, à l'emploi productif et aux infrastructures économiques, à la pauvreté de revenu et à l'équité (y compris l'équité de genre), aux capacités humaines et à la protection sociale. Ranieri et Ramos (Ranieri and Ramos, 2013) proposent quant à eux une liste de déterminants clefs d'une croissance inclusive, dont la pauvreté, les inégalités, la croissance, l'emploi productif, les capacités et/ou l'autonomisation, les inégalités de genre, l'accès aux infrastructures, la protection sociale, la participation, les politiques ciblées, les services sociaux de base, la bonne gouvernance, les perspectives offertes, les obstacles à l'investissement et les retombées de la croissance.

Les institutions et l'efficacité du secteur social sont également des composantes importantes de la croissance inclusive. La santé et l'éducation sont des facteurs de mobilité sociale et permettent aux personnes de libérer leur potentiel. Le manque d'accès aux établissements sanitaires et éducatifs restreint la capacité des personnes à se développer, à accroître leur productivité et à enrichir leurs connaissances, en particulier dans les zones rurales. Il convient de noter que, avant la pandémie déjà, les taux de croissance économique de la plupart des pays d'Afrique étaient insuffisants pour créer des emplois décents, et que la pandémie a aggravé la situation en intensifiant la pression exercée sur l'économie de ces pays. Parallèlement, les disparités d'accès aux services de santé et d'éducation, ainsi qu'aux ressources productives, demeurent un problème omniprésent dans et entre les régions, les pays et les communautés. L'inclusion sociale est une dimension essentielle du développement inclusif et renvoie à la nécessité d'intégrer pleinement les groupes marginalisés, qui sont actuellement exclus du progrès social.

En ce qui concerne l'emploi, la Banque africaine de développement (African Development Bank, 2012a) et Bhalla (Bhalla, 2007) soulignent l'importance de l'emploi productif, élément fondamental d'une croissance inclusive et d'un développement durable.

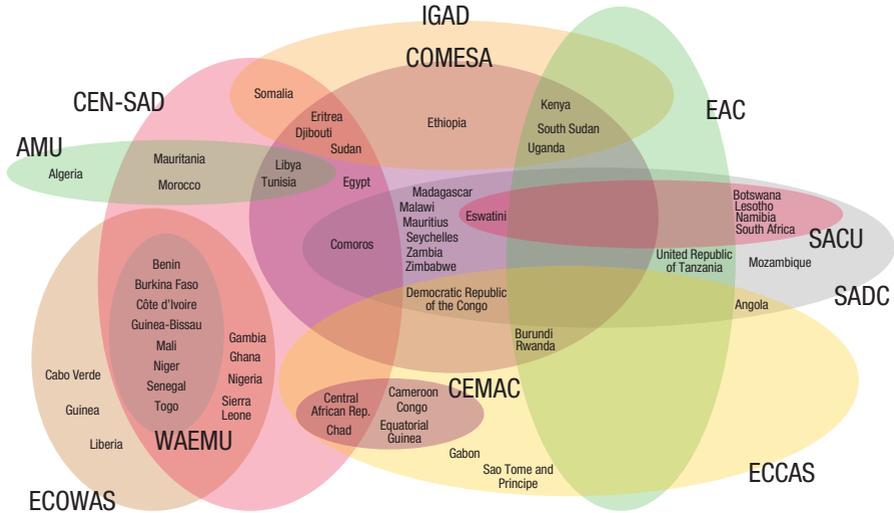
Enfin, pour que le développement soit inclusif, il faut que les considérations environnementales soient prises en compte au même titre que les questions sociales, économiques et politiques, principalement parce que les moyens de subsistance des personnes pauvres et vulnérables, lesquelles appartiennent souvent aux groupes les plus exclus du progrès social, sont fortement tributaires des ressources écologiques (Gupta et al., 2015). Si l'environnement n'est pas protégé, les moyens de subsistance des populations ne peuvent être préservés et le développement ne peut être inclusif. La question de la protection de l'environnement en tant que facteur d'une croissance inclusive ne rentre toutefois pas dans le champ du présent Rapport.

2. Intégration régionale

La Zone de libre-échange continentale africaine vise à renforcer l'intégration régionale en Afrique. Jusqu'à présent, les progrès accomplis dans ce domaine ont été inégaux, certains pays étant bien intégrés au niveau régional et/ou sous-régional et d'autres moins. Il convient de noter que, sur le plan institutionnel, certaines CER ont déjà mis en place une union douanière et sont tombées d'accord sur des tarifs extérieurs communs, là où d'autres n'ont pas encore été en mesure d'établir des zones de libre-échange comme le prévoyait initialement le Traité instituant la Communauté économique africaine (Abuja, 1991). L'intégration régionale a été particulièrement faible au sein des CER, de nombreux pays africains n'étant pas membres de la même communauté et continuant à commercer suivant le régime de la nation la plus favorisée (fig. 2). La Zone de libre-échange continentale africaine a pour objectif de remédier au fait que les exportations intra-africaines sont souvent soumises à des droits de douane plus élevés que les exportations de l'Afrique vers le reste du monde, notamment en raison de régimes commerciaux préférentiels tels que ceux instaurés par la loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique (« African Growth and Opportunity Act ») des États-Unis d'Amérique et l'initiative « Tout sauf les armes » de l'Union européenne. Elle vise également, entre autres, à stimuler le commerce intra-africain et à homogénéiser les diverses règles commerciales appliquées d'une CER à l'autre et dans le cadre des accords commerciaux régionaux. Sa mise en place pourrait par ailleurs conduire à réorienter les échanges vers le marché régional, ce qui entraînerait une production globale importante, des gains socioéconomiques et un développement de l'emploi à long terme (Economic Commission for Africa et al., 2019 ; UNCTAD, 2019a).

Figure 2

Afrique : L'enchevêtrement des accords commerciaux sous-régionaux



Source : CNUCED.

Abréviations : AMU, Arab Maghreb Union (UMA) ; CEN-SAD, Community of Sahelo-Saharan States ; CEMAC, Economic and Monetary Community of Central Africa ; COMESA, Common Market for Eastern and Southern Africa ; EAC, East African Community (CAE) ; ECCAS, Economic Community of Central African States (CEEAC) ; ECOWAS, Economic Community of West African States (CEDEAO) ; IGAD, Intergovernmental Authority on Development ; SACU, Southern African Customs Union ; SADC, Southern African Development Community ; WAEMU, West African Economic and Monetary Union (UEMOA).

L'intégration régionale désigne un processus de renforcement de l'interconnectivité auquel prennent part les pays d'une région et qui passe par une collaboration accrue et une unification des politiques dans différents domaines. Pour Park et Claveria (Park and Claveria, 2018), l'intégration économique se décompose en six grands volets : le commerce et l'investissement ; les questions monétaires et financières ; les chaînes de valeur régionales ; les infrastructures et la connectivité ; la circulation des personnes ; l'intégration institutionnelle et sociale. La Commission économique pour l'Afrique (Economic Commission for Africa et al., 2019) se concentre quant à elle sur les sept dimensions suivantes de l'intégration régionale en Afrique : la convergence macroéconomique et l'intégration monétaire et financière ; l'intégration du commerce et de l'investissement ; les migrations et la libre circulation des personnes ; l'intégration des infrastructures ; l'intégration des systèmes de santé ; l'intégration du secteur minier ; la gouvernance, la paix et la sécurité. Le présent Rapport est axé sur le commerce et

l'investissement. L'intégration du commerce, essentielle à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté, présente de nombreux avantages économiques.

L'intégration régionale permet par exemple à ceux des pays en développement qui sont situés à un stade comparable de développement d'échanger et de tirer des avantages mutuels des gains du commerce (Palley, 2003). Le commerce régional peut améliorer les perspectives de paix sur le continent en renforçant l'interdépendance régionale et en contribuant à réduire la vulnérabilité de l'Afrique aux dynamiques externes et aux coûts de la facilitation du commerce, c'est-à-dire à certaines mesures qui rationalisent et simplifient les procédures techniques et juridiques relatives au commerce international de produits entrant ou sortant d'un pays (African Union and UNCTAD, 2019 ; UNCTAD, 2019a). Même si l'intégration régionale offre de nombreux avantages, les accords commerciaux régionaux peuvent également, comme tous les types d'accords de libéralisation du commerce, présenter des inconvénients, dont certains sont particulièrement marqués dans les pays d'Afrique. Les accords commerciaux, qu'ils soient multilatéraux, régionaux ou bilatéraux, empiètent sur la souveraineté nationale et les recettes douanières en ce qu'ils contraignent parfois les pays à renoncer de plus en plus à leur marge d'action sur les plans économique et politique (Saylor Academy, 2012). Toutefois, il est possible de tirer parti de ces contraintes ; pour autant que l'Afrique puisse s'orienter vers l'industrie manufacturière, le commerce intra-industriel devrait gagner du terrain sur le continent, renforçant ainsi l'appui mutuel entre l'intégration régionale et l'industrialisation. Le commerce international peut aussi donner lieu à des externalités de connaissance entre régions, ce qui peut entraîner un accroissement de l'efficacité, la diffusion des technologies et la redistribution des richesses. L'intégration régionale et la manière dont elle peut favoriser la croissance font l'objet d'une abondante littérature et d'un vaste cadre théorique, mais la lenteur de l'entrée en application des règles commerciales et les récentes tensions régionales liées au commerce peuvent faire obstacle à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine, ce qui pourrait amener les citoyens à s'interroger sur l'efficacité de l'intégration régionale. Certains doutent déjà que la Zone de libre-échange puisse favoriser une croissance plus inclusive et une réduction de la pauvreté et des inégalités. L'incertitude quant à la question de savoir si le commerce est suffisamment inclusif peut s'expliquer par les préoccupations relatives aux effets de répartition susceptibles de se manifester dans l'évolution des prix des biens et services ainsi que de la production, du revenu et de l'emploi (Artuc, 2021). En raison du manque de données, il est difficile de mesurer empiriquement les effets du commerce international et régional sur la répartition des principaux éléments de la croissance inclusive, tels que l'emploi et le revenu. Pourtant, des théories continuent d'être avancées concernant les coûts et les avantages ou les gagnants et les perdants du commerce international et régional (Artuc, 2021).

Artuc (Artuc, 2021) présente trois observations principales concernant les effets positifs et négatifs du commerce sur la répartition. Premièrement, les effets positifs du commerce sont souvent négligés car, contrairement aux effets négatifs, ils ne sont pas concentrés mais sont souvent disséminés à l'échelle d'une population. Les effets négatifs du commerce sont souvent concentrés dans certains endroits ou groupes de compétences en raison des disparités régionales en matière de croissance (les régions ayant une plus grande concentration d'industries exportatrices ont tendance à bénéficier davantage et plus directement du commerce, qui leur permet d'augmenter leurs revenus, par opposition aux régions traditionnellement industrielles ou exposées à la concurrence des importations) ; en outre, les travailleurs ayant des compétences polyvalentes et/ou de haut niveau employés dans des industries exportatrices sont plus susceptibles d'avoir des revenus supérieurs (Hakobyan and McLaren, 2016). La mobilité de la main-d'œuvre est essentielle pour expliquer les effets de répartition du commerce international, car les industries exportatrices et les industries exposées à la concurrence des importations sont regroupées dans des lieux différents et les travailleurs ne peuvent pas changer facilement de région ni de secteur ; l'influence du commerce international sur les travailleurs est donc étroitement liée à leur situation géographique initiale et, dans la Zone de libre-échange continentale africaine, à la liberté de circulation de la main-d'œuvre (Artuc et al., 2021 ; Autor et al., 2013 ; UNCTAD, 2018 a). Deuxièmement, il est difficile de mesurer empiriquement la mobilité de la main-d'œuvre et les effets du commerce sur la répartition des revenus à partir des données relatives au marché du travail, car la plupart des séries chronologiques nécessaires à cette fin n'existent pas. En outre, certaines des méthodes empiriques permettant de déterminer les effets de répartition du commerce, comme l'approche des marchés du travail locaux d'Autor et al. (Autor et al., 2013), présentent des lacunes méthodologiques importantes qui conduisent à sous-estimer les gains potentiels. Troisièmement, on pourrait faire valoir qu'il est nécessaire de mettre en place des mécanismes de règlement des différends et de compensation plus efficaces. Les mécanismes de compensation pourraient ainsi contribuer à atténuer les effets négatifs que le commerce international et régional a sur les pays les moins avancés d'Afrique dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine et, moyennant un engagement politique suffisant, leur mise en œuvre pourrait être économiquement viable. En Afrique, il est particulièrement difficile de mesurer et de déterminer avec précision les effets positifs et négatifs du commerce régional.

Santos-Paulino et al. (Santos-Paulino et al., 2019) se demandent ainsi comment les avantages de l'intégration peuvent être répartis et dans quelle mesure les pays à faible revenu peuvent en tirer parti au service de leur développement. Leur analyse empirique

des effets de l'intégration régionale sur le développement, en particulier sur la croissance et la prospérité, qui repose sur des indicateurs relatifs à l'intégration tant régionale que bilatérale, montre que la capacité à tirer profit de l'intégration varie selon les groupes régionaux de pays en développement ; celui de l'Asie en bénéficie autant que les pays développés. Elle met en évidence deux liens entre l'intégration commerciale régionale et la croissance inclusive : un lien direct, qui correspond à la régionalisation interne au niveau national, et un lien indirect, qui correspond à l'exposition à la régionalisation au niveau régional. Santos-Paulino et al. (Santos-Paulino et al., 2019) estiment que, lorsqu'un accord commercial régional est en place, les États qui ne sont pas parties à cet accord sont touchés par l'évolution des courants d'échange (lien indirect). Les accords commerciaux régionaux peuvent également avoir des incidences sur le développement des pays qui n'y sont pas parties mais qui commercent beaucoup avec des pays qui y sont parties. Les auteurs constatent que la régionalisation d'un pays et l'exposition à la régionalisation d'autres pays favorisent toutes deux la croissance économique globale, bien que l'Afrique subsaharienne ait connu des niveaux de croissance relativement plus faibles, et contribuent à réduire le creusement des inégalités et la pauvreté. Enfin, les auteurs montrent que le commerce et la politique commerciale contribuent de manière importante à réduire la pauvreté et les inégalités dans les pays en développement et que le régionalisme peut être l'un des moyens de rendre le multilatéralisme plus apte à résoudre les problèmes nationaux.

Au départ, les pays les moins avancés d'Afrique tireront probablement moins profit de la Zone de libre-échange continentale africaine que leurs voisins plus développés sur le plan économique, bien que cela puisse changer avec le temps. Il est donc peut-être préférable de s'intéresser à la dynamique qui sous-tend les avantages pouvant découler de l'intégration régionale. À cet égard, il peut être pertinent d'envisager le paradigme du développement selon le modèle du vol d'oies sauvages, qui présente une image globalement positive de l'évolution des relations économiques qui se nouent entre des pays en développement plus avancés et des pays en développement moins avancés à la faveur de l'industrialisation des premiers. Ce modèle explique le succès des nouveaux pays industriels en établissant un lien entre le cycle de vie de certains secteurs, au fur et à mesure de leur développement, et la relocalisation d'industries des pays plus avancés vers les pays moins avancés au niveau régional en fonction de l'évolution de la compétitivité (UNCTAD, 1996 ; UNCTAD, 2011). L'entrée de certains des pays les moins avancés d'Afrique dans les réseaux de production régionaux et sous-régionaux peut créer de nouvelles possibilités de transformation structurelle, d'acquisition de compétences et de mise à niveau technologique. Ce processus est particulièrement visible en Asie, où la politique contribue significativement à faciliter le développement dynamique de la

division régionale du travail et à accroître l'interdépendance régionale. Si la libéralisation du commerce fait toujours des gagnants et des perdants, le présent Rapport repose sur l'idée qu'il importe de veiller à ce que des mécanismes complémentaires soient en place pour faciliter les ajustements, notamment la réaffectation sectorielle de la main-d'œuvre, redistribuer les gains, à la fois de façon traditionnelle et en se concentrant sur la création d'emplois, et établir des mécanismes de protection de base.

3. Objectifs et structure du Rapport

Le lancement de la Zone de libre-échange continentale africaine offre aux pays d'Afrique une occasion unique de promouvoir une croissance inclusive et d'accélérer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 en stimulant le commerce intra-africain et les gains socioéconomiques pour la population (East Africa International Arbitration Conference, 2021). Grâce à la libéralisation totale d'un vaste espace économique, les entreprises ont la possibilité de rationaliser leur production en augmentant leur champ d'action, en envisageant de lancer de nouvelles lignes de produits et en participant à des chaînes de valeur et, dans le même temps, de se développer sans encombre sur le continent en étant guidées par leur clientèle (marché) et les liens qu'elles nouent avec les chaînes de production et d'approvisionnement. De plus, la participation à des chaînes de valeur continentales permet aux entreprises d'être mieux armées en vue de leur intégration dans des chaînes de valeur mondiales concurrentielles, et donc de tirer parti des économies d'échelle à des fins de croissance et de renforcer leur résilience face aux futurs chocs économiques mondiaux. Il est à noter que l'expansion et la croissance tant des grandes que des petites entreprises dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine pourraient élargir les possibilités d'emploi de la main-d'œuvre qualifiée ainsi que de la main-d'œuvre non qualifiée dans la région. L'intégration économique est un aspect important de l'intégration régionale. La croissance des entreprises de différents secteurs, permise par la réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires, pourrait favoriser la circulation non seulement des capitaux mais aussi de la main-d'œuvre à mesure que de nouvelles possibilités d'emploi se présentent sur le continent. En outre, la Zone de libre-échange pourrait offrir davantage de perspectives de croissance pour les petites et moyennes entreprises et l'emploi indépendant productif, et contribuer à réduire efficacement l'emploi informel, très largement répandu en Afrique. Globalement, ces facteurs auront un effet net sur les revenus et les niveaux de pauvreté des habitants de la région. D'ici à 2035, la Zone de libre-échange continentale africaine pourrait entraîner une hausse des revenus et

faire sortir environ 30 millions de personnes de l'extrême pauvreté, selon certaines estimations (World Bank, 2020a). Il convient toutefois de préciser que l'obtention et la durabilité de tels avantages dépendent largement des politiques (et des mesures de facilitation du commerce) ainsi que des partenariats qui seront mis en place dans la région pour guider la mise en œuvre de la Zone de libre-échange. Le présent Rapport s'inscrit dans cette optique puisqu'il vise à donner aux décideurs des orientations sur la manière dont les gains attendus de la Zone de libre-échange continentale africaine en matière de commerce, de production, d'investissement et de croissance feront évoluer les chances de parvenir à une croissance plus inclusive, compte tenu du creusement des inégalités dans la région et des effets négatifs de la pandémie de COVID-19. Les auteurs ont ainsi cherché à analyser les moyens de réunir les éléments clés de la croissance inclusive dans le cadre de la Zone de libre-échange et à faire comprendre aux parties prenantes qu'il importe de recourir à des politiques stratégiques, à des interventions complémentaires et à des partenariats pour que les avantages profitent à tous. À cette fin, ils se sont concentrés sur des éléments précis du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 qui concernent la croissance inclusive (fig. 3).

Le présent Rapport est organisé de la façon suivante. Le chapitre 1 donne une vue d'ensemble de la croissance inclusive en Afrique, en mettant l'accent sur les dimensions qui sont liées aux revenus et celles qui ne le sont pas et en faisant ressortir les principaux moyens par lesquels la Zone de libre-échange continentale africaine peut contribuer à une croissance inclusive et à une plus grande résilience économique. Au chapitre 2, les auteurs élargissent l'analyse de la croissance inclusive dans le contexte de l'intégration commerciale régionale. Ils se concentrent sur le commerce transfrontalier informel, évaluent les difficultés que rencontrent les commerçants transfrontaliers du secteur informel et la pertinence de l'économie informelle dans le processus de croissance inclusive, et montrent que la libéralisation du marché dans le cadre de la Zone de libre-échange est importante pour la croissance des entreprises, mais que les politiques et stratégies commerciales inclusives qui accompagneront la mise en œuvre de la Zone de libre-échange peuvent également contribuer à promouvoir le commerce équitable, notamment pour aider les petites entreprises, souvent marginalisées. La manière dont tous les acteurs de la région peuvent tirer parti du potentiel commercial inexploité grâce à la Zone de libre-échange, la faible complémentarité du commerce et la faible diversification de l'économie, qui sont les principaux obstacles au processus de croissance inclusive de la région d'un point de vue commercial, le rôle de la Zone de libre-échange continentale africaine dans la création de possibilités d'exportation égales pour les petites et moyennes entreprises et les petits négociants, et la nécessité d'utiliser la Zone de libre-échange pour éliminer les obstacles réglementaires et structurels autres

Figure 3

Croissance inclusive : liens entre le Programme 2030, l'Agenda 2063 et le Rapport 2021 sur le développement économique en Afrique

(les numéros entourés correspondent aux chapitres du Rapport)

Programme 2030	Objectif 2 Cible 2.3	Faim zéro <i>D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles</i>	
	Objectif 5 Cible 5.5	Égalité des sexes <i>Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité</i>	
	Objectif 8 Cible 8.2	Travail décent et croissance économique <i>Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre</i>	
	Cible 8.3	<i>Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers</i>	
	Objectif 9 Cible 9.2	Industrie, innovation et infrastructure <i>Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés</i>	
	Objectif 10	Inégalités réduites	
	Objectif 17 Cible 17.10	Partenariats pour la réalisation des objectifs <i>Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement</i>	
	Agenda 2063	Aspiration 1 Objectif 4	Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable <i>Economies transformées Croissance économique durable et inclusive Diversification économique et résilience Industrialisation et ajout de valeur</i>
		Aspiration 6 Objectif 17	Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants <i>Égalité complète entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie Autonomisation des femmes et des filles</i>
		Aspiration 7 Objectif 19	Une Afrique qui agit en tant qu'acteur et partenaire fort, uni et résilient sur la scène mondiale <i>L'Afrique participe de manière importante aux affaires internationales et à la coexistence pacifique Place de l'Afrique dans les affaires internationales Partenariat</i>

Source : CNUCED.

que tarifaires sont les thèmes abordés au chapitre 3. Au chapitre 4, les auteurs soulignent qu'il importe de procéder à des réformes commerciales efficaces et de mettre en place des partenariats pour veiller à l'inclusivité de la Zone de libre-échange continentale africaine. Ils avancent que cet objectif demeurera difficile à atteindre, compte tenu des caractéristiques multidimensionnelles de la Zone de libre-échange, si la mise en œuvre de celle-ci ne repose pas sur un cadre intégré efficace (de la conception à l'application et au suivi des mesures) comprenant une structure institutionnelle solide et un mécanisme de règlement des différends commerciaux d'un bon rapport coût-efficacité. Ils examinent également les perspectives et les enjeux que représente l'engagement des pays dans les systèmes commerciaux mondiaux pour la Zone de libre-échange. Enfin, le chapitre 5 contient les principales conclusions et recommandations.